

## Accès direct en 2ème et 3ème année des études de Santé

---

### **Modalités d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, ou de sages-femmes.**

---

Les candidats doivent déposer leur dossier (papier et support numérique selon article 3 de l'arrêté du 26/07/2010) avant le **31 mars 2017** auprès de l'unité de formation (médicale, odontologique ou pharmaceutique ou de la structure dispensant la formation de sage-femme) où ils souhaitent poursuivre leurs études.

Pour Tours :

- Faculté de médecine
  - 10 boulevard Tonnellé
  - Service Scolarité / Passerelles
  - CS 73223
  - 37032 Tours Cedex 1

#### **Textes Réglementaires :**

- [Modalités d' admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme \[PDF - 46Ko\]](#)
- [Jury d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, ou de sages-femmes \(2017-2018\). \[PDF - 306Ko\]](#)
  
- Accès direct en deuxième année
  - [Arrêté du 26 juillet 2010 \[PDF - 84Ko\]](#) 2<sup>ème</sup> année
  - [Arrêté 3 janvier 2012 modifiant l'Arrêté du 26 juillet 2010 \[PDF - 684Ko\]](#) 2<sup>ème</sup> année
  - [Arrêté du 10 janvier 2017 fixant le nombre de places offertes en 2ème année \(2017-2018\) \[PDF - 134Ko\]](#)
  
- Accès direct en troisième année
  - [Arrêté du 26 juillet 2010 \[PDF - 111Ko\]](#) 3<sup>ème</sup> année
  - [Arrêté 3 janvier 2012 modifiant l'Arrêté du 26 juillet 2010 \[PDF - 598Ko\]](#) 3<sup>ème</sup> année
  - [Arrêté du 10 janvier 2017 fixant le nombre de places offertes en 3ème année \(2017-2018\) \[PDF - 133Ko\]](#)
  
- Droit au remords (deuxième année)
  - [Arrêté du 26 juillet 2010 \[PDF - 83Ko\]](#) droit au remords
  - [Arrêté 3 janvier 2012 modifiant l'Arrêté du 26 juillet 2010 \[PDF - 475Ko\]](#) 2<sup>ème</sup> année droit au remords
  - [Arrêté du 10 janvier 2017 fixant le nombre de places offertes en 2ème année - droit au remords \(2017-2018\) \[PDF - 133Ko\]](#)

<b>Examen des dossiers de candidatures par le jury :</b>	<b>Entretiens avec les jurys :</b>
<b>du 15 au 17 mai 2017</b>	<b>du 12 au 14 juin 2017*</b>

\* Les oraux se dérouleront à l'Université de Nantes

#### Résultats :

- **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**
- **Les résultats sont envoyés par courrier**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

[passerelles.med@univ-tours.fr](mailto:passerelles.med@univ-tours.fr)

